

Mairie de SEMBADEL

23, rue Saint-Badel

Le Bourg

43160 SEMBADEL

PROCES-VERBAL 21 juillet 2023 à 20 h 30

Président de séance : **M Roland GOBET**

Membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

M. GOBET Roland, M. MAISONNEUVE Sébastien, Mme PIRAS Solange, M. CHAUSSAT Thierry, Mme NICAISE Marie-Claude, M TEYSSIER Thomas, Mme JOSSERAND Chantal. M. COUDERT Jean-Luc, M. HUGON Roland

Pouvoir : **M. RAYMOND Dominique** donne pouvoir à **M. MAISONNEUVE Sébastien**

Secrétaire de séance : **Mme PIRAS Solange**

Date de la convocation : **08/07/2023**

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 09/062023 : Vote à l'unanimité

Délibérations adoptées :

➤ **Convention repas cantine 2023/2024 et tarifs refacturation cantine à compter de la rentrée scolaire 2023** : Au vu de la conjoncture économique actuelle et l'augmentation des produits alimentaires et des fluides l'IME revoit son tarif à la hausse. A partir du 1^{er} septembre 2023 le repas passera à 4.95 €. Une convention en ce sens sera signée. (*Approbation à l'unanimité*)

Refacturation du repas aux parents et enseignants à 4.85 €. La commune prendra en charge les 0.10 €/repas restant à compter du 01/09/2023 en accord avec la commune de Félines. (*Approbation à l'unanimité*)

➤ **Admission en non-valeur** : Le SGC Le Puy (Trésor public) nous indique qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur la somme de 9.00 €, car le recouvrement de ce titre s'avère impossible (*Approbation à l'unanimité*)

➤ **Intervenante en anglais au RPI Sembadel / Félines** : Intervention d'une personne en anglais sur le RPI Sembadel / Félines bénévolement. Ses frais de déplacement seront pris en charge à hauteur de 50% avec Félines et entreront dans les comptes annuels du RPI. (*Approbation à l'unanimité*)

➤ **Lancement des travaux de rénovation énergétique des appartements de la gare** : Deux devis étudiés ; La société Favier est retenue pour un montant de 45 498.77€ HT (*Approbation à l'unanimité*)

➤ **Aménagement du centre bourg – choix du maître d'œuvre** : Deux devis étudiés. La société AB2R est retenue pour un montant de 25 932.50 € HT (*Approbation à l'unanimité*)

➤ **Transfert de la compétence Gestion des Unités de Production de +1000 repas à la CAPEV** : La commune doit se prononcer sur ce transfert. (*Approbation à l'unanimité*)

➤ **Demande d'achat d'une partie de la parcelle D 1604 par la SCI L'ETOILE** : Demande d'achat d'une partie de la parcelle D 1604 à Sembadel Gare, jouxtant le terrain de la SCI L'ETOILE et correspondant à 316 m² au prix de 1.50 €/m². Frais d'arpentage à la charge de l'acquéreur. (*Approbation à l'unanimité*)

Questions diverses :

- **Devis inférieur à 15 000 €** : Le maire rappelle au conseil municipal la délibération prise en début de mandat l'autorisant à signer les devis inférieurs à 15 000 € sans délibération systématique du conseil. Néanmoins, le maire précise que les devis seront étudiés en questions diverses lors des conseils municipaux.
- **Relevé topographique travaux le Bourg** : devis FREITAS retenu, pour un montant de 2475 € HT
- **Travaux de voirie à La Vernède** : devis MALFANT Guy retenu, pour un montant de 1630.00 € HT (élargissement de voirie et busage du fossé)
- **Traitement des boiseries à l'église** : devis TLC 43 retenu, pour un montant de 561.20 € HT
- **Isolation phonique salle des jeunes** : devis JOUSSERFAND retenu, pour un montant de 2375 € HT
- **Travaux WC Le Bourg** : devis Ludovic VALEYRE retenu, pour un montant de 2630 € HT
- **Cloches de l'église** : Il y a lieu de changer le moteur des cloches de l'église. Devis de la société Heur'Tech pour un montant de 2720 € HT
- **Panneaux touristiques** : Devis plaque émaillée pour 2230.80 € HT l'unité. Le conseil demande à avoir un devis d'ATOMIC PUB pour une version sur aluminium.
- **Chemin dans les bois de Bonnefond** : L'adjoint chargé de la voirie s'est rendu sur place ; il ne sera pas engagé de travaux sur ce site.
- **Plateforme de paiement en ligne pour la cantine** : Suite aux impayés de cantine, M. le maire informe le conseil municipal qu'un service de la CAPEV existe afin de remédier à ce problème. Il s'agit d'une plateforme de paiement à l'avance (comme pour le ramassage scolaire). La CAPEV reverse les sommes à la commune par le biais d'une régie. Les parents créent un compte sur la plateforme, puis ils doivent inscrire leur enfant une semaine à l'avance ou plus, et régler les repas à l'avance (plus besoin d'appeler l'école pour réserver). La commune de Félines opte également pour cette solution. De nombreuses communes y adhèrent déjà. Ce service pourrait être mis en place début 2024, ce qui nous laisserait le temps d'informer les parents. Ce dossier sera revu lors d'un prochain conseil
- **Aire de covoiturage à Sembadel Gare** : Les travaux financés par l'agglomération sont terminés. Le déneigement et la taille des arbustes restent à notre charge. L'inauguration a eu lieu le 21 juillet 2023 en présence des représentants de l'agglomération et de la commune.
- **Point sur le dossier photovoltaïque Champ de l'arbre** : les conclusions de l'enquête 4 saisons sont attendus pour l'automne 2023. Le porteur de projet devra se plier aux exigences du respect environnemental.
- **Terrain multi activités (ex tennis)** : Les subventions DETR et CAP 43 sont accordées ; La subvention de la Région est à l'étude ; Un règlement intérieur a été mis en place en urgence suite à des incivilités flagrantes.
- **Journée citoyenne** : en 2023 il n'y aura pas de journée citoyenne.

Séance levée à 22h15

Le présent procès-verbal, a été arrêté lors du Conseil Municipal
du le à h

Le Maire,
Roland GOBET



Le secrétaire de séance
Solange PIRAS